

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 1 de 18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Autres désignations commerciales

ORALITE® Siebdruckfarbe 5018-030

Couleur: rouge (030)

Produits-Numéro: 30041957, 30041958, 30041959, 30041960, 30041961, 30041962, 30041963, 30041964, 30041965, 30041966, 30041967, 30041968, 30042020, 30042021, 30042022

UFI: DY8J-487A-HQ38-WN4G

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Couleur

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ORAFOL Europe GmbH	
	Germany	
Rue:	Orafolstraße 1	
Lieu:	D-16515 Oranienburg	
Téléphone:	+ 49 3301 864 0	Téléfax: + 49 3301 864 100
E-mail:	EHSQ@orafol.de	
Interlocuteur:	EHSQ Department	
Internet:	www.orafol.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centres Anti-poison Français, ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Naphthenic acids

Reaction mass of 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 2 de 18

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317-H412

Conseils de prudence

P280-P501

2.3. Autres dangers

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT et/ou vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: aucune

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité:

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité:

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol			10 - < 15 %
	203-933-3	607-038-00-2		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H312 H302			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 3 de 18

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			5 - < 10 %
	203-603-9	607-195-00-7	01-2119475791-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336			
	Reaction mass of ethylbenzene and xylene			5 - < 10 %
	905-588-0		01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304 H412			
25086-48-0	Vinyl Chloride vinyl acetate vinyl alcohol resin			5 - < 10 %
	607-539-6			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335			
1338-24-5	Naphthenic acids			< 1 %
	215-662-8		01-2119552477-31	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
1065336-9 1-5	Reaction mass of 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate			< 1 %
	915-687-0		01-2119491304-40	
	Repr. 2, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H361f H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
112-07-2	203-933-3	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol	10 - < 15 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 2,66 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = ca. 1500 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 1880 mg/kg	
108-65-6	203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	5 - < 10 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6190 - 10000 mg/kg	
	905-588-0	Reaction mass of ethylbenzene and xylene	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 6700 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 12126 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3523 mg/kg	
1338-24-5	215-662-8	Naphthenic acids	< 1 %
		dermique: DL50 = > 20000 mg/kg	
1065336-9 1-5	915-687-0	Reaction mass of 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	< 1 %
		par inhalation: Données manquantes (gaz); dermique: DL50 = > 3170 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3230 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 4 de 18

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Produits de combustion dangereux: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO), Oxydes de soufre, Dioxyde de silice (SiO₂) .

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection. Baliser les zones de danger et les signaler par des panneaux d'avertissement et de sécurité adéquats. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Veiller au retour de flamme.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 5 de 18

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Risques thermiques: Produits de décomposition dangereux: Méthacrylate de méthyle, méthacrylate de dodécyle, Phénol, Dioxyde de soufre (SO₂).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Cuivre, Aluminium, Zinc.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Couleur (Screen Printing Ink)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
112-07-2	Acétate de 2-butoxyéthyle	10	66,5		VME (8 h)	
		50	333		VLE (15 min)	
108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	50	275		VME (8 h)	
		100	550		VLE (15 min)	
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	50	205		VME (8 h)	
		100	410		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
112-07-2	2-Butoxyéthanol, son acétate	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)/(g créatinine)	100 mg/g	Urine	en fin de poste de travail

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol	par inhalation	local	333 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	333 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 6 de 18

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	DNEL type			
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	120 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	775 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	72 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	499 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	36 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	200 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	102 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	80 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	8,6 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	169 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	133 mg/m ³
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	275 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	550 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	796 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	33 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	33 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	320 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	36 mg/kg p.c./jour
	Reaction mass of ethylbenzene and xylene			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	221 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	442 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	221 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	442 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	212 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	65,3 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	260 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	65,3 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	260 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
1338-24-5	Naphthenic acids			
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	7,55 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,51 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	21,3 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	15,1 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5,25 mg/m ³
1065336-91-5	Reaction mass of 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate			
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	2,35 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,68 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	1,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0,58 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 7 de 18

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	DNEL type			
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	1,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0,17 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,05 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol	
	Eau douce	0,304 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,56 mg/l
	Eau de mer	0,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,03 mg/kg
	Sédiment marin	0,203 mg/kg
	Intoxication secondaire	60 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	90 mg/l
	Sol	0,415 mg/kg
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
	Eau douce	0,635 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	6,35 mg/l
	Eau de mer	0,064 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,29 mg/kg
	Sédiment marin	0,329 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	0,29 mg/kg
	Reaction mass of ethylbenzene and xylene	
	Eau douce	0,327 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,327 mg/l
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg
	Sédiment marin	12,46 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	6,58 mg/l
	Sol	2,31 mg/kg
1338-24-5	Naphthenic acids	
	Eau douce	0,00562 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,0562 mg/l
	Eau de mer	0,000562 mg/l
	Sédiment d'eau douce	28,2 mg/kg
	Sédiment marin	2,82 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,13 mg/l
	Sol	5,61 mg/kg
1065336-91-5	Reaction mass of 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	
	Eau douce	0,002 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,009 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,05 mg/kg
	Sédiment marin	0,11 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 8 de 18

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sol	0,21 mg/kg

Conseils supplémentaires

TRGS 900, acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol & acétate de 2-méthoxypropyle & acétate de 2-méthoxypropyle:: Aérosol, vapeur Peut être absorbé par la peau.

acétate de 2-méthoxypropyle: Z: On ne peut pas aussi exclure un risque de lésion du fœtus lors du respect de la valeur limite sur le lieu de travail (AGW) et de la valeur de limite biologique

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Modèle de gants adapté Caoutchouc butyle. Utiliser les gants une seule fois.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Recueillir le produit répandu.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	rouge
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	ca. 139,1 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	1,0 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	8,4 vol. %
Point d'éclair:	40 °C
Température d'auto-inflammation:	>210 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 9 de 18

Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur (à 20 °C):	5,02 hPa
Densité (à 20 °C):	1,02 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	60 - 70%
Teneur en corps solides:	25 - 35%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Cuivre, Aluminium, Zinc.

Éviter de: Acide fort, Comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Risques thermiques: Produits de décomposition dangereux: Méthacrylate de méthyle, méthacrylate de dodécyle, Phénol, Dioxyde de soufre (SO₂).

Produits de combustion dangereux: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO), Oxydes de soufre, Dioxyde de silice (SiO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 50 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 10 de 18

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol				
	orale	DL50 ca. 1880 mg/kg	Rat	Study report (1963)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 ca. 1500 mg/kg	Lapin	Toxicol Appl Pharmac 51, 117-27 (1979)	Modification of the Draize 1959 method u
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 2,66 mg/l	Rat		
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
	orale	DL50 6190 - 10000 mg/kg	Rat	Study report (1985)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1985)	OECD Guideline 402
	Reaction mass of ethylbenzene and xylene				
	orale	DL50 3523 mg/kg	Rat	Study report (1986)	EU Method B.1
	cutanée	DL50 12126 mg/kg	Lapin	Publication (1962)	Single dermal dose under occlusion follo
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 6700 mg/l	Rat	Toxicol Appl Pharmacol 33:543-558. (1975)	EU Method B.2
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
1338-24-5	Naphthenic acids				
	cutanée	DL50 > 20000 mg/kg	Lapin	Study report (1979)	other: CFR 16 1500.40
1065336-9 1-5	Reaction mass of 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate				
	orale	DL50 3230 mg/kg	Rat	Study report (1981)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 3170 mg/kg	Rat	Study report (1975)	OECD Guideline 402
	inhalation	Données manquantes			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Naphthenic acids; Reaction mass of 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 11 de 18

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit n'a pas été testé. Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les propriétés écotoxicologiques de chacun des composants (voir section 3).

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 20 - < 40 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Toxicol Mech & meth 12, 255-63 (2002)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1570 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Toxicol Mech & meth 12, 255-63 (2002)	ISO 8692
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 67,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	Toxicol Mech & meth 12, 255-63 (2002)	ISO 6341
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 100 - 180 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1987)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1986)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1987)	EU Method C.2
	Toxicité pour les poissons	NOEC 47,5 mg/l	14 d	Oryzias latipes	Study report (1998)	OECD Guideline 204
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >= 100 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1998)	OECD Guideline 211

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 12 de 18

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
	Reaction mass of ethylbenzene and xylene					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Ecotoxicology and Environmental Safety.	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 4,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety.	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 3,4 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicology and Environmental Safety 3	other: US EPA 600/4-91-003
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 1,3 mg/l	56 d	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, Eng. Res. Cent. Denve	Fish were exposed in artificial streams
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1,17 mg/l	7 d	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicology and Environmental Safety 3	other: US EPA 600/4-91-003
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 > 175 mg/l ()	0,5 h	Boue activée	Research Journal WPCF 60(10) 1850-1856 ()	OECD Guideline 209
1338-24-5	Naphthenic acids					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r ca. 29,6 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 ca. 20 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,4 mg/l	7 d	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	other: OECD Guideline 229
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 4,1 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
1065336-9 1-5	Reaction mass of 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,9 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (2010)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1,68 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2010)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 20 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (2010)	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 > 100 mg/l ()	3 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 13 de 18

N° CAS	Substance	Valeur	d	Source
	Méthode			
	Évaluation			
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol			
	OCDE 301F	88%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
	OCDE 301F	83%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OCDE 302B	100%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	Reaction mass of ethylbenzene and xylene			
	OCDE 301F	90%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
1065336-9 1-5	Reaction mass of 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate			
	OECD 301F; ISO 9408; 92/69/EWG, C.4-D	38%	28	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE) Relativement/partiellement biodégradable. 38 % diminution du COD			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol	1,51
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1,2
	Reaction mass of ethylbenzene and xylene	3,2
1338-24-5	Naphthenic acids	> 2,05 - < 13,25
1065336-9 1-5	Reaction mass of 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	2,37

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	Reaction mass of ethylbenzene and xylene	> 5,5 - < 12,2	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, E
1338-24-5	Naphthenic acids	ca. 2	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration D
1065336-9 1-5	Reaction mass of 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	< 9,7	Cyprinus carpio	Study report (1981)

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 14 de 18

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PEINTURES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Peintures
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 15 de 18

Code de classement: F1
 Dispositions spéciales: 163 367 650
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: PAINT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 163, 223, 367, 955
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: PAINT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3 A72 A192
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
 Passenger LQ: Y344
 Quantité exceptée: E1
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
 IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Liquide combustible. Attention: liquides inflammables

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 16 de 18

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 65,92 % (672,379 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 66,499 % (678,285 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,9,11,12,15,16.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 17 de 18

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

 Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne

UE: Union européenne

Facteur M: Facteur de multiplication

IATA: International Air Transport Association

DGR: Dangerous Goods Regulations

ICAO: International Civil Aviation Organization

TI: Technical Instructions

COV/VOC: composé organique volatil (volatile organic compound)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORALITE® 5018 Screen Printing Ink (030)

Date de révision: 20/11/2024

Code du produit: 40000123

Page 18 de 18

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)